AVENANT N°2
À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – DIJON TRIATHLON

Année 2022

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022, et par délégation l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association DIJON TRIATHLON, représentée par son président, Monsieur Thierry SANDRE, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (N° SIRET 42165267800036), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 17 février 1997 et dont le siège social est situé 29 rue Constant Pierrot à Dijon, ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville et Dijon Triathlon pour la période 2021-2023, l'Association a remporté, dans le cadre des Victoires du Sport, le prix du « Sport et Environnement », récompensant l'ensemble des actions menées en faveur de l'environnement et du développement durable.

La convention n° 21-098 du 3 février 2021 est donc modifiée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-3 Subvention exceptionnelle :

Pour l'année 2022, une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 1 000 € sera versée à l'Association au titre du prix du « Sport et Environnement ».

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-1 - Subvention exceptionnelle :

La subvention complémentaire exceptionnelle sera versée en totalité par mandat administratif, dès que le présent avenant sera devenu exécutoire.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2022.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°21-098 du 3 février 2021 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Claire TOMASELLI

Pour l'Association DIJON TRIATHLON
Le Président,

Thierry SANDRE